

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTÈRE DES FORETS ET DE
LA FAUNE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 005AONO/MINFOF/UGFC/CSPM/FC-PSFE/SPM/2025 DU 24 ABR 2025
**RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANTS POUR L'ÉLABORATION
DU GUIDE PRATIQUE DE GESTION DU COURRIER ET DES ARCHIVES ET
FORMATION DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DES FORETS ET DE LA
FAUNE POUR L'APPROPRIATION DES CONTENUS**

1. Objet:

Le Ministre des Forêts et de la Faune, Maître d'Ouvrage, lance un Avis d'Appel d'Offre National Ouvert pour le recrutement d'un consultant dans le cadre de l'élaboration du Guide Pratique de gestion du courrier et des archives et Formation des personnels du Ministère des Forêts et de la Faune pour l'appropriation des contenus.

2. Consistance des prestations

Les prestations consistent à :

- Produire un guide pratique de gestion du courrier et des archives au MINFOF ;
- Doter les participants des Notions de gestion du courrier et documents ;
- Doter les participants des Règles d'organisation et de traitement applicables aux d'archives.

3. Délai d'exécution

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage s'étalera sur une durée de quarante-cinq (45) jours, y compris la fourniture des rapports. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

4. Participation à l'appel d'offres

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux consultants ayant une expérience avérée dans l'élaboration des Guides Pratiques de gestion du courrier et des archives, et la formation des personnels à sa mise en œuvre.

5. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget du Fonds Commun (PSFE), exercice 2024. Le coût prévisionnel des prestations à l'issuc des études préalables est de neuf millions trente-neuf-vingt mille cent cinquante (9 039 150) FCFA TTC.

6. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbré, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO dont le montant s'élève à cent quatre-vingt mille (180 000) FCFA ou la non-conformité du cautionnement de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Ledit cautionnement doit être accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDEC). En cas de chèque-banque ou de chèque certifié, produit en lieu et place d'un cautionnement, celui-ci doit être libellé à l'ordre de la CDEC pour le compte du Maître d'Ouvrage. Ledit chèque doit être transmis à la CDEC par l'établissement financier dans un délai d'au moins sept (07) jours ouvrables avant la date d'ouverture des plis.

7. Consultation et retrait du dossier d'appel d'offres

Le dossier du présent Appel d'Offres peut être consulté et retiré par les candidats qui souhaitent soumissionner, aux heures et jours ouvrables, dès publication du présent avis, à l'Unité de Gestion du Fonds Commun sise au 2^{ème} étage de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, Rue de l'Imprimerie Nationale, Yaoundé, contre présentation de l'original de la quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) FCFA au titre des frais d'achat du DAO.

8. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, sera déposée contre récépissé à l'Unité de Gestion du Fonds Commun sis au 2^{ème} étage de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, Rue de l'Imprimerie Nationale, Yaoundé, au plus tard le 15 Mai 2025 13 heures et devra porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT »

N° 05/MONO/MINFOF/UGFC/CSPM/FC-PSFE/SPMI/2025 DU 24 AVR 2025

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ÉLABORATION DU GUIDE PRATIQUE DE GESTION DU COURRIER ET DES ARCHIVES ET FORMATION DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE POUR L'APPROPRIATION DES CONTENUS (A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DÉPOUILLEMENT) ».

9. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, ci-après, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conforme par le service émetteur ou une autorité administrative conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet de l'offre.

10. Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le 15 Mai 2025 à 14 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Fonds Commun qui siège dans la salle de réunion au Rez de Chaussée de Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, sise à Rue de l'Imprimerie Nationale, Yaoundé. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 70% des points.

11. Critères d'évaluation

La Commission examinera la conformité des pièces administratives.

Seules les offres dont le dossier administratif est conforme seront retenues et ensuite évaluées.

a. Critères éliminatoires

Les critères ci-dessous sont considérés comme critères éliminatoires :

- a) L'absence ou la non-conformité d'une des pièces du dossier administratif après quarante-huit (48) heures accordées aux soumissionnaires ayant présenté un dossier administratif non conforme ;
- b) Les fausses déclarations ;
- c) La présence des pièces falsifiées dans les dossiers du soumissionnaire ;
- d) La présence d'une information de l'offre financière dans la proposition technique ;
- e) L'absence ou la non-conformité de la caution de soumission accompagnée du récépissé de

- la CDEC à l'ouverture des plis ;
- f) La note technique strictement inférieure à 70 points sur 100 ;
 - g) La présentation d'une offre financière incomplète ;
 - h) L'absence de la déclaration de non-abandon de marché signé sur l'honneur dans l'offre administrative ;
 - i) L'absence de l'offre financière témoins ;
 - j) L'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
 - k) L'absence de la déclaration d'engagement de la KFW, remplie (nom et coordonnées de la structure), datée et signée.

b. Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée selon les critères essentiels ci-dessous définis :

Nº	CRITERES	NOTES
1. 1	Présentation générale des Offres	5
2	Références pertinentes du cabinet de consultants se rapportant à la mission	15
3	Observations et suggestions des TDR	10
4	Organisation et méthodologie d'exécution de la mission	20
3. 5	Qualifications et expériences des experts mobilisés dans le cadre de la mission	50
TOTAL		100

N.B.: Toute offre technique dont la note est inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100) sera éliminée.

L'ouverture des offres financières se fera sur invitation du Président de la commission après présentation et adoption du rapport de la sous-commission sur les évaluations administrative et technique.

12. Méthode de sélection du consultant

Le consultant à retenir sera choisi par application de la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût, conformément aux procédures décrites dans le DAO.

13. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres pour l'essentiel et qui aura soumis l'offre évaluée la mieux disante.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables à l'Unité de Gestion du Fonds Commun sis au 2ème étage de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, Rue de l'Imprimerie Nationale, Yaoundé,

NB : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 »

LE COORDONNATEUR DU FONDS COMMUN-PSFE

COPIE :

- ARMP (pour publication au JDM et archivage),
- CSPM/FC-PSFE,
- Affichage (pour information),
- RPM-UGFC (pour archivage),
- Unité de Gestion du Fonds Commun (pour archivage).

